

DÉCRYPTER L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DE LESSIVE

Fiche-conseil n° 20

[Mise à jour : février 2012]



Sur les lieux d'achat, les seules informations qui peuvent guider le consommateur dans ses choix sont celles reprises dans l'étiquetage. Il n'est pas facile de s'y retrouver car s'y côtoient les informations les plus diverses. Les unes y figurent en vertu d'une réglementation tandis que d'autres sont purement publicitaires. Faisons le point en ce qui concerne les lessives !

LES MENTIONS OBLIGATOIRES

Elles sont obligatoires en vertu des réglementations sur les pratiques du commerce et la biodégradabilité des détergents :

- la **dénomination du produit** ;
- l'**indication du poids, la contenance du flaconnage** ;
- les **coordonnées** du responsable de la mise sur le marché (adresse postale et numéro de téléphone) et l'adresse d'un site web où le consommateur peut obtenir la liste complète des composants ;
- la **composition** ;
- les informations sur le **dosage**.

La composition

Elle est renseignée sous forme de fourchettes exprimées en pourcentages : moins de 5%, de 5 à 15%, de 15 à 30%, plus de 30%.

Ces fourchettes sont utilisées pour indiquer la présence des composants suivants lorsqu'ils sont en concentration supérieure à 0,2 % du poids : phosphates, phosphonates, tensioactifs anioniques, tensioactifs cationiques, tensioactifs amphotères, tensioactifs non ioniques, agents de blanchiment oxygénés, agents de blanchiment chlorés, EDTA, NTA, phénols et phénols halogénés, paradichlorobenzène, hydrocarbures aromatiques, hydrocarbures aliphatiques, hydrocarbures halogénés, savon, zéolites, polycarboxylates.

Au total, 26 ingrédients des parfums ont été considérés par le Scientific Committee on Consumer Products (SCCP*) comme les plus fréquemment liés à des réactions allergiques. Ces fragrances allergisantes doivent être indiquées sur l'étiquetage si elles sont incluses dans un produit au-delà d'une concentration de 0,01% du poids. ([Consulter la liste](#)).

Quelle que soit leur concentration, la présence d'enzymes, d'azurants optiques, de désinfectants, de parfums et de conservateurs doit être mentionnée.

Exemple :

< 5%	Savon, phosphonates, polycarboxylates, hydrocarbures aliphatiques, agents de surface non ioniques
5-15%	Agents de surface anioniques
15-30%	Zéolites, agents de blanchiments oxygénés
Contient également : (protéases, glycosidases), azurants optiques, parfums.	

Les informations sur le dosage

- Le **nombre de lessives standard** (linge normalement sale, eau de dureté moyenne) que l'on peut effectuer avec le contenu d'un emballage de lessive. L'icône représente un panier à linge ou une machine à lessiver.
- Les **instructions de dosage** exprimées en millilitres ou en grammes, correspondant à une charge normale de machine à laver, en fonction de la dureté de l'eau et du degré de salissure du linge. Vous pouvez déterminer la dureté de l'eau de distribution en consultant votre facture d'eau ou en prenant contact avec votre compagnie de distribution.
- Si un **gobelet doseur** est fourni avec le produit, sa contenance doit être indiquée en millilitres ou en grammes.

Exemple :

Degré de salissure	Pour une machine de 4-5 kg	Dureté de l'eau		
		douce (< 15°f)	mi-dure (15-25°f)	dure (> 25°f)
Linge peu sale		1/2 dose	3/4 dose	1 dose
Linge normale-sale		3/4 dose	1 dose	1 et 1/4 dose
Linge sale à très sale		1 dose	1 et 1/4 dose	1 et 1/2 dose

1 bouchon doseur = 40 ml

LES INFORMATIONS COMMERCIALES

Toutes les autres indications sont fournies à l'initiative du producteur ou du distributeur. Elles ont trait aux caractéristiques du produit, à ses utilisations, ses performances, son impact sur l'environnement. Elles ne peuvent pas être mensongères en vertu de la réglementation sur la publicité mais sont parfois fantaisistes ou tendancieuses.

Exemples **d'informations commerciales** : les usages pour lesquels la lessive convient ; présence ou absence de certains composés : phosphates, enzymes, colorants, azurants optiques ; des conseils de lavage.

Les lessives dites « hypoallergéniques » ne doivent contenir aucune substance classée allergisante, c'est rarement le cas. Les fabricants jouent alors sur les mots et avancent que leur produit est « testé sous contrôle dermatologique ». Cette mention n'offre pas de garantie puisqu'une lessive peut être testée sous contrôle dermatologique mais contenir des allergènes.

Les emballages reprennent également parfois des **consignes de sécurité** accompagnées ou non de pictogrammes de sécurité (<http://fr.cleanright.eu>). Tous les emballages devraient mentionner les risques existant pour les enfants **et** ce qu'il faut faire en cas d'accident (numéro du Centre Anti-poisons: 070 245 245).



Conserver hors de portée des enfants.



Eviter le contact avec les yeux.
Après contact, rincer abondamment avec de l'eau.

L'ETIQUETAGE ENVIRONNEMENTAL

Aujourd'hui, la plupart des emballages affichent des slogans ou des logos « écologiques ». Très divers, ils peuvent concerner l'emballage ou le produit; parfois les deux. Les qualifications « écologique », « bon pour l'environnement », « eco-power », « naturel » n'offrent aucune garantie aux consommateurs. Dans ce domaine, seule l'adoption de lois, de normes ou de labels officiels permet une information plus objective.

Voir aussi:

- Fiche-conseil n° 6: « [Le label écologique européen](#) »
- Fiche-conseil n° 45: « [Le label écologique européen pour les produits de lessive](#) ».

Sur les emballages, différents sigles identifient la nature de l'emballage, soulignant la présence éventuelle de matières recyclées ou indiquant si le matériau est recyclable ou non. Ces renseignements permettent aux consommateurs de faire des choix plus éclairés lors des achats et de participer aux collectes sélectives de déchets. Attention, la mention « recyclable » signifie qu'il existe des procédés permettant le recyclage du matériau et non que le produit est réellement recyclé.

Voir aussi la fiche n° 52 « [Le Point Vert](#) »

Petit lexique des composants chimiques des produits lessiviels

Composants	Rôle / action	Remarques
Azurant optique	Additif blanchissant	À éviter
Carbonate de sodium	Adjuvant anticalcaire	Ok
Citrate de sodium	Adjuvant anticalcaire	Ok
EDTA (éthylène diamine tétra acétate)	Adjuvant anticalcaire, stabilisant	À éviter
Enzymes	Catalyseur (accélérateur de réaction)	Allergisants potentiels
NTA (nitriloacétate)	Adjuvant anticalcaire	À éviter
Perborate de sodium	Agent de blanchiment	À éviter
Percarbonate de sodium	Agent de blanchiment	OK
Phosphates	Adjuvant anticalcaire	À éviter
Phosphonates	Adjuvant anticalcaire, stabilisant	Moins mauvais que les phosphates
Polycarboxylate	Adjuvant anticalcaire	À éviter
Silicate	Adjuvant anticalcaire	Ok
Tensioactif amphotère	Agent lavant	OK si d'origine végétale
Tensioactif anionique (LAS, savon,...)	Agent lavant	OK si d'origine végétale
Tensioactif cationique	Conservateurs, assouplissants	À éviter
Tensioactif non ionique (APEO,	Agent lavant, émulsifiant, épaississant	OK si d'origine végétale
Zéolite	Adjuvant anticalcaire	Ok

Cette publication est mise à disposition sous un contrat [Creative Commons](#)

